## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA Référence unique du mandat :

## Type de contrat :

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DE LA CAUTION 2023-2024 DU CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL GABRIEL FAURE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions du CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL GABRIEL FAURE.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR 57 CSA 576231

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, prénom :	Nom : REGIE DU CONSERVATOIRE A
Adresse:	RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL GABRIEL FAURE
Code postal :	Adresse : place du Jeu de Paume
Ville:	Code postal: 78730
Pays:	Ville: SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
	Pays : FRANCE

Pays : FRANCE		
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER		
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)  IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)		
Type de paiement :  □ Règlement en 1 fois (caution location instrument)		
Signé à : Signature :		
DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ECHEANT) :  Nom du tiers débiteur :		

## JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

## Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL GABRIEL FAURE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.